



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 5 juillet 2024

Moyens portés au contrat de liquidité au 30 juin 2024

Au titre du contrat de liquidité confié par Carmila à Kepler Cheuvreux, au 30 juin 2024, les ressources mises à disposition du contrat de liquidité étaient les suivantes :

- 80 485 titres CARMILA ;
- 472 897,77 €.

Au cours du 1^{er} semestre 2024, il a été négocié un total de :

- A l'achat, 393 209 titres, pour un montant de 6 354 864,11 € (2 110 transactions) ;
- A la vente, 367 163 titres, pour un montant de 5 921 661,09 € (1 661 transactions).

Il est rappelé que :

1. Lors du précédent bilan semestriel au 31 décembre 2023, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :
 - 132 439 titres CARMILA ;
 - 889 996 €.
2. Au cours du 2^{ème} semestre 2023, il a été négocié un total de :
 - A l'achat, 274 672 titres, pour un montant de 3 935 473 € (1 898 transactions) ;
 - A la vente, 244 989 titres, pour un montant de 3 542 256 € (1 774 transactions).
3. Au 1^{er} juillet 2021, date de la mise en œuvre de la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :
 - 112 910 titres CARMILA ;
 - 991 074 €.
4. Au 31 Décembre 2018, date de la mise en œuvre de la décision AMF 2018-1 du 2 juillet 2018, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :
 - 203 848 titres CARMILA ;
 - 743 970 €.

*retrait de 102 358 titres le 01/07/2019.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONTACT INVESTISSEURS ET ANALYSTES

Jonathan Kirk – Directeur des Relations
Investisseurs et du Financement
jonathan.kirk@carmila.com
+33 6 31 71 83 98

CONTACT PRESSE

Elodie Arcayna – Directrice Communication et RSE
elodie_arcayna@carmila.com
+33 7 86 54 40 10

CALENDRIER FINANCIER

24 juillet 2024 (après clôture des marchés) : Résultats du premier semestre 2024

25 juillet 2024 : Présentation des résultats semestriels

17 octobre 2024 (après clôture des marchés) : Information financière du troisième trimestre 2024

À PROPOS DE CARMILA

Troisième société cotée de centres commerciaux en Europe, Carmila a été créée par Carrefour et de grands investisseurs institutionnels en vue de valoriser les centres commerciaux attenants aux hypermarchés Carrefour en France, Espagne et Italie. Au 31 décembre 2023, son portefeuille était constitué de 201 centres commerciaux, leaders sur leur zone de chalandise, et valorisés à 5,9 milliards d'euros.

Carmila est cotée au compartiment A sur Euronext-Paris sous le symbole CARM. Elle bénéficie du régime des sociétés d'investissements immobiliers cotées (« SIIC »). Carmila est membre du SBF 120 depuis le 20 juin 2022.

AVERTISSEMENT

Certaines déclarations figurant dans ce document ne se rapportent pas à des faits historiquement avérés, mais constituent des projections, estimations et autres données à caractère prévisionnel basées sur l'opinion des dirigeants. Ces déclarations traduisent les opinions et hypothèses qui ont été retenues à la date à laquelle elles ont été faites. Elles sont sujettes à des risques et incertitudes connus et inconnus à raison desquels les résultats futurs, la performance ou les événements à venir peuvent significativement différer de ceux qui sont indiqués ou induits dans ces déclarations. Nous vous invitons à vous référer au Document d'enregistrement universel de Carmila le plus récent déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers pour obtenir des informations complémentaires concernant ces facteurs, risques et incertitudes. Carmila n'a aucunement l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de modifier les déclarations à caractère prévisionnel susvisées. Carmila ne peut donc être tenue pour responsable des conséquences pouvant résulter de l'utilisation qui serait faite de ces déclarations.

Ce communiqué de presse est disponible dans la section Finance, rubrique « Informations réglementées », du site de Carmila :

<https://www.carmila.com/finance/informations-reglemtees/>